

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2024\_4\_9

Objet : Délibération portant  
transformation de postes

VOTE  
UNANIMITE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 20 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt du mois de juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents : M. MARCILIAC Jérôme, M. YERPEZ Joël, Mme GARCIA Chantal, M. LOMBARDO Yves, Mme SEILER Myriam, M. AGARD Christophe, Mme MESTRE Marie-Aude, Mme WECKERLIN Carine, Mme ROSMARINO Laurence, M. SPINELLY Éric, Mme DELOUS Céline, M. DI-SAPIO Lionel, Mme BAUMANN Claude, M. LEGUEVACQUES Benjamin, M. PALMERINI Denis, Mme GIORSETTI Marie-Laure, Mme MERZOUGUI Noura, M. BARBAROUX Charly, Mme VALLET Christine, Mme THORN Marguerite, Mme DORELON-TRANCHARD Céline, M. CRUZ Gérard, Mme DAHMAN Hinda et M. SARDA Stéphane

Etaient Absents donnant pouvoir :  
M. MARTIN Patrice à Mme MESTRE Marie-Aude  
Mme BARATA Silvia à M. YERPEZ Joël  
M. MORGANTE Michel à Mme SEILER Myriam  
M. LAFORCE Christian à M. LOMBARDO Yves  
Mme CLAUZEL Nathalie à Mme GARCIA Chantal

Etaient Absents excusés :

Etaient Absent :

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

## **Délibération portant transformation de postes**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les transformations des postes mentionnés ci-dessous :

### **Filière Administrative :**

- Un poste d'Adjoint administratif principal 2e classe à temps complet
- En**
- Un poste d'Adjoint administratif principal 1e classe à temps complet
  
- Deux postes d'Adjoint administratif à temps complet
- En**
- Deux postes d'Adjoint administratif principal 2e classe à temps complet

### **Filière Technique :**

- Deux postes d'Adjoint technique à temps complet
- En**
- Deux postes d'Adjoint technique principal 2e classe à temps complet
  
- Un poste d'Adjoint technique principal 2e classe à temps complet
- En**
- Un poste d'Adjoint technique principal 1e classe à temps complet

### **Filière Animation :**

- Un poste d'Adjoint animation à temps complet
- En**
- Un poste d'Adjoint animation principal 2e classe à temps complet
  
- Un poste d'Adjoint animation à temps non complet à 20 h 00
- En**
- Un poste d'Adjoint animation à temps complet

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

**Vu** le tableau des effectifs,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les transformations des postes mentionnés ci-dessus,

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents seront aux chapitres et articles correspondants du budget.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le 25/06/2024

ID : 013-211300371-20240620-DCM\_2024\_4\_9-DE



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Jérôme M



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Chantal Garcia', written over the printed name.